

AFL INFOS

Mars 2026

Spécial Elections Municipales

L'édito du président

Les 15 & 22 mars se dérouleront les élections municipales partout en France mais tous les regards seront portés sur Paris avec un nouveau mode de scrutin qui rend les pronostics encore plus complexes !

C'est l'occasion pour nous, Associations Familiales Laïques, de faire le point sur nos représentations en lien, direct ou indirect, avec la Ville de Paris et ses services et de rappeler combien il est essentiel de maintenir un lien de confiance et de partenariat entre nos élus et la société civile dont nous faisons partie.

Ces représentations sont nombreuses et importantes

pour le quotidien des familles parisiennes que nous aidons et que nous représentons dans ces instances : l'un n'allant pas sans l'autre. Nous sommes ainsi actifs dans les domaines essentiels de la vie quotidienne des parisiens : dans le **logement** avec notre présence au Conseil d'administration de l'ADIL et de Paris Habitat, dans l'**accompagnement social** avec le CASVP et le Conseil de famille des pupilles de l'Etat, dans la **défense des consommateurs** avec le CCSPL, la CDAC, les commissions de con-

trôle des concessions électricité, gaz, froid et chaleur urbaine, l'**environnement** avec AirParif, et depuis peu la **santé** en tant que représentants des usagers dans plusieurs hôpitaux publics, **les transports** avec la RATP ... la liste est longue !

Ces quelques pages vous permettront de mieux connaître nos actions et nos engagements en faveur de toutes et de tous.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Jacques Renard

SOMMAIRE

- Page 1 : L'édito du président
- Page 2 : le CASVP et la CCSPL
- Page 3 : Paris Habitat et l'ADIL de Paris
- Page 4 Les commissions de contrôle de l'énergie et AIR PARIF
- Page 5 : Le Conseil de Famille, la CDAC, la CCTM et l'observatoire des Ondes
- Page 6 : la RATP

AFL INFOS

Revue des AFL Paris
4 rue Giffard 75013 Paris

Le numéro : 1 euro

Directeur de la revue :
Jean-Jacques Renard

Gérant : S. Leray

Rédaction : F. Thiébault

Contributeurs :

JJ Renard, S. Leray, A. Cancellieri, Françoise Thiebault, C. Nicolas, C. Flament, C. Armalet

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie : asso@aflparis.org

Site : www.aflparis.org



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Dimanche 15 et 22 MARS

LE CENTRE D'ACTION SOCIALE

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris gère l'action sociale de la Ville auprès des personnes âgées (résidences pour personnes âgées dépendantes ou non, soins à domicile, restaurants Emeraude, transports, loisirs) et auprès des personnes fragilisées (familles en difficulté, personnes handicapées, SDF).

Pour rappel, la Mairie en 2020 s'était fixé trois axes prioritaires qui étaient de lutter contre la grande exclusion, de réduire les inégalités sociales et de prendre soin des personnes âgées et des publics défavorisés.

Pour ce faire, le CASVP administre une centaine d'établissements, emploie six mille personnes et dispose dans chacun des vingt arrondissements de Paris d'une section qui assure localement le fonctionnement de l'aide sociale.

C'est un établissement public municipal doté d'un conseil d'administration constitué pour moitié d'élus et pour moitié de membres issus du milieu associatif.

C'est à ce titre que les AFL Paris disposent d'un siège d'administrateur depuis 2014.

Le conseil d'administration s'est réuni quatre fois par an sous la dernière mandature. Les débats ont toujours été conduits dans un esprit de dialogue. Chaque direction a pu présenter ses projets et les améliorations qu'elles offraient, qu'il s'agisse d'ouvertures ou de fermetures de centres d'accueil, de travaux de réhabilitation, de partenariats avec des prestataires, ou du taux d'encadrement dans les Ehpad afin que soient votés les budgets afférents par le Conseil de Paris.

Au cours de ces six dernières années, le CASVP a dû relever plusieurs défis tels que la crise sanitaire du COVID-19, l'augmentation du coût de l'énergie, l'aggravation du taux de pauvreté et le désengagement financier de l'Etat.

Nous lui savons gré d'avoir toujours maintenu ses priorités : être au plus près des plus fragiles.

La CCSPL : un répertoire à la Prévert !

Puces de Montreuil, plus de 70 marchés de plein air, pompes funèbres, crématoriums du Père-Lachaise, gestion des centres ParisAnim ou encore de la piscine Joséphine Baker... et caetera.

Certains Services Publics ne sont pas assurés directement par la Mairie de Paris, soit pour des raisons historiques, soit parce que la municipalité ne dispose pas en interne des compétences nécessaires. À la suite d'un appel d'offres, le service est alors délégué à une entreprise ou une association. C'est l'exécution de ce service par l'entité désignée qui est ensuite examinée par la **Commission consultative des services publics**.

Avant chaque séance, les membres disposent d'un rapport sur le sujet. Des responsables de l'entreprise délégataire et/ou des services municipaux présentent leur travail. Le Conseil, composé de conseillers de Paris et de représentants des associations d'usagers, débat alors de la manière

dont ce service est assuré. Même si l'avis du Conseil n'est que consultatif, nous estimons qu'il joue un rôle constructif. En effet, il ne repose pas sur des considérations de politique générale, mais sur les modalités pratiques d'exécution, **dans un objectif d'amélioration**.

En simplifiant, la démocratie locale passe par la consultation des Parisiens. L'avis de cette commission, véritable agora — certes improbable — réunissant associations de défense des usagers, techniciens et administratifs de la Ville de Paris, ainsi que des élu-e-s, constitue **un outil d'aide à la décision**. Il permet d'étayer les débats en Conseil de Paris concernant les délégations de services publics, voire un retour à une régie municipale dans certains domaines régaliens.

La vigilance des AFL75, aux côtés des associations amies, contribue ainsi à assurer son rôle pour la défense du bien vivre des parisien-ne-s au quotidien.



Les AFL Paris sont très fières de représenter les familles parisiennes au Conseil d'Administration de PARIS HABITAT, au titre de l'UDAF 75. Cette représentation est complémentaire des associations de locataires qui ont pour objet la représentation et la défense des locataires. Notre approche est ainsi sensiblement différente et nous privilégions dans notre approche, les familles qui ne sont pas logées, ou très mal logées, en attente de logement, souvent depuis très longtemps. Outre le Conseil d'Administration qui se réunit 4 ou 5 fois par an, nous sommes membres de :

La commission d'attribution et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) qui se réunit toutes les semaines (environ 48 fois par an). Malgré un taux de rotation de plus en plus faible dans le parc social (3.6% en 2024) c'est environ 5 000 logements qui sont attribués chaque année soit une centaine à chaque commission. La difficulté est de loger les plus fragiles tout en évitant la constitution de ghettos et en donnant une place légitime aux « métiers de première ligne »

La commission d'appel d'offre (CAO), qui émet un avis à la Direction Générale de l'Office sur tous les marchés et consultations passés dans le cadre réglementaire de la Commande Publique. Elle se réunit 2 fois par mois. Chaque année, plus de 200 dossiers sont traités dans ce cadre contraignant, mais qui offre la transparence la plus complète. A ce titre, notre représentant siège également dans le comité de sélections des cabinets d'architecture en charge des rénovations du patrimoine.

La commission des impayés, instituée à la demande de notre représentant qui la co-préside. Elle vise à étudier les conditions du maintien dans l'habitat de locataires ayant été victimes des aléas de la vie et qui se retrouvent en situation de dettes importantes. Après avoir mobilisé l'ensemble de leurs droits et l'adéquation de leur logement à leurs revenus, la stabilisation de leur situation durant un certain temps conduit à l'effacement des impayés et à la signature d'un nouveau bail. Elle se réunit chaque mois. Voilà un bel exemple d'action pour l'amélioration de la vie des locataires en difficulté !

Les AFL Paris représentent les familles parisiennes au Conseil d'Administration de l'ADIL : **association de défense et d'information logement**, au titre de l'UDAF 75.

L'ADIL reçoit les Parisiens dans de nombreuses permanences et dans ses locaux du 14^{ème}, elle multiplie les modes de communication : webinaires, consultations à distance, conférences, pour les informer de leurs droits et les conseiller sur leurs recours éventuels.

Elle anime avec efficacité la charte parisienne de prévention des expulsions via les chargés de mission PEX financés par l'Etat dans le cadre du « plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme ». Ils travaillent en binôme : un juriste ADIL et un travailleur social de l'Equipe sociale ESPEX de la Ville. Ils doivent également suivre les dispositifs spécifiques parisiens et assurer la coordination des partenaires. Les résultats de cette mobilisation de tous les acteurs sont encourageants puisque Paris présentait un nombre d'expulsions réalisées avec le concours de la force



publique stable (998), contrairement à la France entière qui comptabilisait 24556 expulsions (+29 %) en 2024.

Les AFL ont initié l'organisation par l'UDAF d'une conférence-débat en mars 2025, ouverte à ses associations membres, à tous

les professionnels et au grand public intéressé par la thématique, ce qui a permis de faire mieux connaître les actions de la DRIHL75 (commission de prévention des expulsions ou CCAPEX), de l'ADIL75 (missions spécifiques PEX et information sur la loi Kasbarian) et enfin de Paris Habitat (actions spécifiques PEX pour les locataires en impayé important).

La Ville de Paris est le premier contributeur au budget de l'ADIL, dont le président est traditionnellement un élu de la majorité municipale. Boucler le budget dans le contexte économique actuel n'est pas aisé et nécessite une rigueur considérable, une grande force de conviction pour que les moyens de lutte contre le mal logement soient obtenus... Le Conseil d'Administration est fortement mobilisé sur cet objectif partagé par les salariés dont il faut saluer la compétence et la motivation sans faille.

Les commissions de contrôle des concessions

L'énergie dans Paris

L'électricité, le gaz, le chauffage et le froid urbains sont fournis dans Paris par **quatre réseaux appartenant à la Ville**. Leur gestion est confiée à des entreprises (ENEDIS, GRDF, CPCU, Fraîcheur de Paris) par des contrats de longue durée. La Ville contrôle régulièrement les nombreux indicateurs de qualité spécifiés dans ces contrats. Le non-respect de ces critères peut entraîner des pénalités financières.

Dans un souci de transparence, les associations de consommateurs, dont les AFL 75, participent chaque année au bilan de ces contrats. Elles suivent les indicateurs particulièrement importants pour les habitants : qualité du service, pannes, sécurité, délais de raccordement, gênes créées par les chantiers et la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergies.

La Ville de Paris doit maintenir son patrimoine et veiller à la modernisation des réseaux. **Le réseau électrique doit être fiabilisé** pour faire face aux canicules qui engendrent des coupures de courant et pour supporter le développement des bornes de recharge pour véhicules.

La consommation de gaz baisse d'année en année. Le biogaz provenant de la fermentation de déchets agricoles se substituera peu à peu au gaz fossile.

Le chauffage urbain essentiellement alimenté par les usines d'incinération verra dans l'avenir sa part d'énergie renouvelable augmenter au-delà des 50 % actuels **par l'apport de forages géothermiques.**

Les AFL 75 ne relèvent pas de problème majeur dans la gestion de ces contrats mais invitent les usagers à signaler toute difficulté qu'ils rencontreraient afin de mieux les défendre.

AIR PARIF : Comment évolue la qualité de l'air en Ile de France ?

Les particules présentes dans l'air provoquent chaque année la mort de 40 000 personnes selon Santé publique France.



L'exposition aux particules fines représente 7 % de la mortalité totale en France.

Il est donc essentiel d'agir pour améliorer la qualité de l'air, à commencer par la mesure précise des concentrations de polluants et de pollens. C'est le rôle d'Airparif, qui dispose de 70 stations de mesure en Île-de-France.

Airparif est une association loi 1901, principalement financée par les collectivités locales.

Soixante-quinze ingénieurs et techniciens mesurent la pollution et alertent les autorités lorsque les seuils définis par la directive européenne sont dépassés.

Les associations de consommateurs, dont les AFL, siègent au conseil d'administration. Elles jouent un rôle clé en garantissant la transparence des résultats et en veillant à ce que les décisions prises répondent à l'intérêt général. Les évolutions réglementaires, dont Airparif mesure les effets, ont permis en 20 ans une baisse notable de la pollution à Paris.

Dans notre ville, les circulations douces se développent, sécurisées par des pistes cyclables mieux conçues. Le verdissement de l'espace public, des trottoirs ou des cours d'école « oasis » contribuent à cette baisse de la pollution, et améliorent la qualité de vie au quotidien.

Les seuils d'alerte seront abaissés en 2030 pour se rapprocher des recommandations de l'OMS.

Enfin, les AFL se sont intéressées à l'avenir du chauffage au bois. Selon les experts, les importantes émissions de particules pourraient amener rapidement à interdire ce mode de chauffage chez les particuliers en Île-de-France.

Le conseil de famille

Le conseil de famille est un organe chargé de la tutelle des pupilles de l'Etat.

Il est composé de membres nommés par le préfet dont font partie 2 élus, conseillers généraux du département, des représentants d'associations familiales parmi lesquelles les AFL au titre de l'UDAF, ainsi que des personnes qualifiées pour l'intérêt qu'elles portent à l'enfance (médecins, juristes, membres de l'Éducation nationale, etc.).

Il se réunit chaque mois et prend toutes les décisions concernant la vie courante des enfants (suivi médical, scolarité, projet de vie) jusqu'à leur majorité.

Lorsque le projet de vie de l'enfant est compatible avec une adoption, le conseil de famille se prononce aussi sur le choix des familles en examinant les besoins de l'enfant par rapport aux adoptants.

Chaque membre du conseil vote en motivant son choix.

C'est une représentation riche, parfois difficile mais les échanges entre les différents représentants et les décisions prises ont toujours pour priorité l'intérêt supérieur de l'enfant.



La CDAC de Paris

Les AFL Paris représentent les consommateurs parisiens à la **Commission Départementale d'Aménagement commercial**, au titre de l'UDAF 75.

La CDAC est présidée par le représentant du préfet. Elle est constituée d'élus de la Ville de Paris (Mairie centrale et d'arrondissements) de la région et des communes limitrophes, et de personnalités qualifiées (aménagement du territoire, développement durable et consommation).

La CDAC rend un avis conforme aux demandes de création de surfaces commerciales de plus de 1000 m² ou d'extension au-delà de cette superficie. En cas d'avis négatif, le pétitionnaire peut faire appel en Commission Nationale.

On constate que la grande majorité des dossiers concernent les magasins du luxe, essentiellement dans le triangle d'or Champs Élysées/Montaigne/Georges V

ou du centre (St-Germain/Marais) qui ont la capacité de se déployer sur des surfaces importantes. Les supermarchés de quartier n'atteignent pas ce niveau. Hormis ce champ, les dossiers importants ces dernières années ont concerné le magasin IKEA place d'Italie, la restructuration des anciennes enseignes C&A en plusieurs surfaces moyennes, Aqua Boulevard ou la création d'un grand magasin de vente de figurines Pop.

Les AFL Paris défendent en toutes occasions le commerce de proximité, utile aux consommateurs et aux familles parisiennes (peu concernées par les magasins de luxe)

La CCTM ET L'OBSERVATOIRE DES ONDES

Le principal rôle de la CCCTM : commission consultative de la téléphonie mobile est de prendre en compte les préoccupations des Parisiens vis-à-vis des ondes électromagnétiques générées par la téléphonie mobile, notamment lors des installations des antennes relais ou de leur modifications par les opérateurs téléphoniques.

Depuis 2021, la nouvelle charte entre les opérateurs et la Ville de Paris a défini le niveau du champ électromagnétique à un **maximum de 5 Volts/m**. En cas de dépassement, tous opérateurs confondus, l'opérateur contributeur principal doit réduire sensiblement le niveau du champ en modifiant la configuration technique de l'antenne ou en changeant son emplacement.

Pour ce qui concerne l'observatoire des ondes ou de la téléphonie mobile, il s'agit de réaliser un état des lieux des ondes électromagnétiques. **La Ville de Paris et l'observatoire de la téléphonie mobile assurent un suivi d'information au fur à mesure de l'évolution des connaissances scientifiques et des publications des autorités compétentes.**

Des études sont faites et rien jusqu'à présent n'apporte la preuve de la dangerosité des ondes avec les règles mises en œuvre à Paris.



LA RATP : une représentation essentielle

La RATP est un Etablissement Public Industriel et Commercial qui offre au quotidien à des millions de clients le transport en commun. Exprimé ainsi, cela paraît simple, mais c'est un travail immense qui est fourni afin d'assurer le fonctionnement.

En tant que représentants d'associations de consommateurs, nous nous réunissons avec la Médiatrice de la RATP. Nos réunions couvrent des sujets divers. D'une part les problèmes que peuvent avoir les voyageurs et leurs solutions tout comme les dysfonctionnements préjudiciables pour les

usagers. D'autre part une présentation de l'entreprise avec visites à l'appui menées par des intervenants spécialisés. Ce qui permet de visualiser et concrétiser les enjeux d'avenir.

La RATP dépasse largement les limites de notre ville, c'est à la fois une organisation complexe qui doit faire face à toutes les situations imprévisibles, et c'est aussi un réseau de plus en plus étendu, qui contribue à la décarbonation de notre région, c'est une véritable alternative pour les Parisiens en quête de mobilité.



BULLETIN D'ADHESION 2026

A retourner à : AFL Paris 4 rue Giffard 75013 PARIS

BULLETIN D'ADHESION 2026

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

Code postal :

Commune :

Adresse courriel :

NOM et Prénom du conjoint :

Enfants mineurs ou handicapés

Date de naissance :

Date de naissance :

Date de naissance :

☐ Cotisation 2026 : 15 euros

☐ Abonnement à Familles Laïques (revue nationale) : 4 euros

☐ DON : euros



**Adhérer, c'est facile
avec Hello Asso !**

Scannez ce QR Code avec l'appareil photo de votre téléphone pour accéder au site des AFL Paris, puis adhérez en ligne et réglez par carte bancaire...

Vous pouvez également régler par chèque bancaire à l'ordre de AFL Paris.

DATE ET SIGNATURE :